Résolution sur la situation des droits de l'homme au Cameroun

2021/2983(RSP) - 25/11/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 614 voix pour, 32 contre et 40 abstentions, une résolution sur la situation au Cameroun.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, ECR, The Left, députés.

Le Cameroun est en proie à plusieurs foyers de tensions politiques et sécuritaires simultanés, notamment aux menaces de Boko Haram dans la région de l'Extrême-Nord et, depuis près de cinq ans, à l' insurrection de rebelles armés séparatistes dans les régions anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Depuis 2017, le conflit armé entre les milices et les autorités de l'État a fait des milliers de morts et provoqué une crise humanitaire de grande ampleur dans les régions anglophones du Cameroun.

Profondément préoccupé par la situation des droits de l'homme au Cameroun, notamment le droit des citoyens à la liberté d'expression, de réunion et d'association, le Parlement a condamné **les violations des droits de l'homme, du droit international et du droit international humanitaire** perpétrées par les parties au conflit armé et souligné l'importance de la lutte contre l'impunité.

Les députés ont exhorté le gouvernement camerounais et les dirigeants politiques et militaires des groupes séparatistes à **conclure un cessez-le-feu humanitaire**. Ils ont encouragé les parties au conflit à s'entendre sur des mesures pour restaurer la confiance telles que la libération des prisonniers politiques non violents et la levée du boycott des écoles. Ils ont demandé au gouvernement du président Biya et aux séparatistes anglophones de **reprendre sans délai les négociations** et à la communauté internationale, en particulier à l'Union africaine, aux États d'Afrique centrale et à l'Union européenne, de jouer un rôle de médiation.

Les autorités camerounaises sont invitées à :

- cesser de traduire des personnes en justice devant un tribunal militaire dans le cadre de procès à l'issue prédéterminée, laquelle est souvent une condamnation à mort, ce qui est illégal au regard du droit international des droits de l'homme;

- ratifier le deuxième protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques qui vise à abolir la peine de mort;

- protéger toutes les femmes du pays, en particulier dans les zones de conflit, et à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en renforçant la participation des femmes et des organisations de défense des droits des femmes à la vie publique et politique;

- libérer immédiatement et sans condition les opposants politiques, les manifestants et tous les citoyens qui ont été arrêtés arbitrairement et sont détenus pour des raisons purement politiques.

Le Parlement a condamné le blocage de l'aide humanitaire et les attaques, enlèvements, actions de harcèlement et assassinats à l'encontre des travailleurs humanitaires dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun, et condamné également les actions d'intimidation à l'encontre des observateurs

indépendants et des défenseurs des droits de l'homme. Il a appelé les deux parties au conflit à cesser de prendre délibérément pour cible les civils et demandé instamment aux séparatistes de cesser immédiatement les attaques contre les écoles.

Enfin, le Parlement a invité la communauté internationale à **soutenir les efforts déployés pour lutter contre le groupe armé islamiste Boko Haram**, insistant sur le fait que le terrorisme ne peut être combattu efficacement que si l'on s'attaque aux causes et aux problèmes spécifiques liés aux inégalités.